



D.2019.04.10.7.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.4 – Doublement de la Capacité Ligne A – Stations Pré-adaptées : Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n°52M 2016 12985 M « Serrurerie – Signalétique - Mobilier » conclu avec l'entreprise ARTEL SOCIETE NOUVELLE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-4D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.8 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 5 « Serrurerie – Signalétique – Mobilier » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12985 M, d'un montant de 904 097,06 € HT, a été notifié à l'entreprise ARTEL SOCIETE NOUVELLE, le 04 mai 2017, pour une durée de 24 mois.

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux,
- la suppression des prestations relatives à la fourniture et la pose des escaliers métalliques aux stations station Saint Cyprien et Marengo (consécutive à une prescription du contrôleur technique, pendant la phase exécution, sur la tenue au feu de ces escaliers, qui a conduit à les remplacer par des escaliers en béton),
- la suppression des prestations relatives à la fourniture et la pose de bardage galvanisé côté tunnel,
- la suppression des prestations relatives à la fourniture et la pose de bardage galvanisé côté tunnel est consécutive à la présence constatée de cet équipement, sur certaines stations, lors de la phase exécution.

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :	825 000,00 € HT
Diminution apportée par l'avenant 1 :	<u>- 126 980,30 € HT</u>
Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :	698 019,70 € HT

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 206 077,36 € HT, soit une augmentation de 126 980,30 € HT.

Le montant du marché initial de 904 097,06 € HT est inchangé.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2016 12985 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

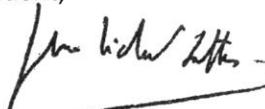
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2016 12985 M conclu avec l'entreprise ARTEL SOCIETE NOUVELLE.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION PRE-ADAPTEES

LOT N° 5 : SERRURERIE – SIGNALETIQUE – MOBILIER

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2016 12985 M

AVRIL 2019

Titulaire : ARTEL SOCIETE NOUVELLE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-4D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019
--

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.8 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé TISSEO Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 5 « Serrurerie – Signalétique - Mobilier » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12985 M a été notifié le 04 mai 2017 pour une durée de 24 mois.

Le montant global du marché s'élève à 904 097,06 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Prix Unitaire
PN 2.1.14	Station MAR : Dépose et repose d'un escalier métallique en sous-quai	U	2 891,01
PN 2.1.15	Station MAR : Dépose d'une trappe d'accès en sous-quai	U	849,00
PN 2.1.16	Station BEL : Fourniture et pose d'une trappe 900 x 900	Ft	1 613,74
PN 2.1.17	Toutes stations hors PLA : Dépose des supports hauts des portes tympans existantes	U	1 046,66
PN 2.1.18	Toutes stations : Fourniture et pose de cache en inox pour prise de courant murale encastrée	U	334,58
PN 2.1.19	Station BEL : Moyens d'accès en toiture	Ft	5 105,91
PN 2.1.20	Station SCY : Dépose escaliers hélicoïdaux en sous quais	Ft	4 301,60
PN 2.1.21	Station SCY : Déplacement des batardeaux	Ft	338,24
PN 2.1.22	Stations BEL-REY-MAR : Changement nature des portes acier à inox	Ft	6 147,33
PN 2.1.23	Toutes stations : Modification gamme peinture de la métallerie	Ft	4 498,78
PN 2.1.24	Station MUN : Inversion poignée de porte du local PET	Ft	225,50
PN 2.1.25	Station MUN : Fourniture et pose de bardage Inox	m²	361,27
PN 2.1.26	Station MUN : Habillage entre escalier du quai 1 et la paroi vitrée	Ft	2 101,90
PN 2.1.27	Station BEL : Remplacement des portes des issues de secours niveau quais	Ft	10 159,00
PN 2.0.1	Toutes stations : Modification des panneaux publicitaires pour intégration de l'éclairage LED	Ft	16 016,00
PN 2.0.2	Toutes stations : Signalétique sur façades de quais	Ft	17 388,80
PN 2.0.3	Toutes stations : Fourniture et pose de cadre plexi au droit des BAU créées en quais	Ft	6 349,20
PN 2.0.4	Tunnel : Modification de la signalétique	Ft	13 019,84

- la suppression des prestations relatives à la fourniture et la pose des escaliers métalliques aux stations station Saint Cyprien et Marengo, soit une moins-value de – 76 924,44 € HT,
- la suppression des prestations relatives à la fourniture et la pose de bardage galvanisé côté tunnel, soit une moins-value de – 50 055,86 € HT,
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché à la suite de l'intégration de ces modifications de prestations.

Approuvé et au cadre de Décomposition
Approuvé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-4D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n°1 est sans incidence financière.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :	825 000,00 € HT
-------------------	-----------------

Diminution apportée par l'avenant :	<u>-126 980,30 € HT</u>
-------------------------------------	-------------------------

<u>Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :</u>	698 019,70 € HT
--	-----------------

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif :	79 097,06 € HT
---------------------------------------	----------------

Augmentation apportée par l'avenant :	<u>+ 126 980,30 € HT</u>
---------------------------------------	--------------------------

<u>Nouveau montant du Détail Estimatif :</u>	206 077,36 € HT
--	-----------------

Le montant total du marché de 904 097,06 € HT est inchangé.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial modifié fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial complété fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété et modifié fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant.

ARTICLE 7 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

ARTICLE 8 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-4D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019
--